



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 134 024 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi,
MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité



Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David



DEHONDT Florence

24. REPAS DES SENIORS – 3 CHOIX POSSIBLES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce du repas des séniors et des nouveaux choix lors de la commission Education, RH, Communication, Affaires Sociales et Santé en date du 1^{er} août 2023,

Vu la délibération DEL057-008-2020 portant sur le tarif repas des aînés,

CONSIDERANT que chaque année, la commune offre aux aînés de la commune âgés de plus de 65 ans et leur conjoint un repas.

CONSIDERANT que pour les personnes extérieures à la commune et les couples ou personnes de moins de 65 ans, ils peuvent participer au repas contre une participation de 50.00 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de conserver ces tarifs en y incluant deux autres modalités :

A défaut de participer au repas, et sous réserve de transmettre le coupon réponse destiné au service en charge du repas des aînés, la commune offrirait :

- Un colis panier garni

OU

- Un pass culture

VOTE DU CONSEIL

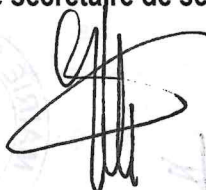


POUR	UNANIME
CONTRE	
ABSENTION	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide,

- D'APPROUVER les deux autres modalités : soit un colis panier garni, soit un pass culture,
- DE TRANSMETTRE la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance le 28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 
--	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe
déléguée,

Le Maire,

CALCOEN David



DEHONDT Florence



Le secrétaire de séance,



GROYSILLER Céline

